



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2018**

N° DEL 2018.11.14/163

Thème : FINANCES 1

Objet : Cession d'un
véhicule.

Convocation :

Date : 07/11/2018

Affichage : 07/11/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages

exprimés : 31

Le **mercredi 14 novembre 2018** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à JIMENEZ Claude;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

Absents excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : PETELET Renée

La commune a fait l'acquisition en 2009 d'un engin de marque LINDNER, modèle UNITRAC 102, immatriculé AJ-379-WY, destiné au déneigement du secteur du Fontenil l'hiver et à divers travaux d'entretien d'espaces verts l'été.

Considérant les nombreuses réparations effectuées depuis 2015 sur le châssis, le pont avant, la boîte de vitesse et l'embrayage, cet engin est apparu comme incompatible avec les contraintes exercées lors des opérations de déneigement.

Il a donc été proposé à la vente aux revendeurs de matériel agricole et de travaux publics de la région depuis 6 mois.

Dans ce cadre, un acquéreur a fait une proposition d'achat pour l'engin nu (sans étrave ni saleuse) pour un montant de 19 000€. Les étraves et la saleuse sont conservées pour être montées sur d'autres véhicules.

Considérant la vétusté de l'engin, son état général et les niveaux de prix inférieurs des autres propositions qui ont été reçues, il est envisagé d'accepter cette proposition d'achat.

Vu l'article L.2122-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dont le prix est supérieur à 4 600 euros ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition d'achat du véhicule LINDNER UNITRAC 102 immatriculé AJ-379-WY pour un montant de 19 000 €, formulée par M. Roger Berthézène, résidant à Rouveyrac la Plaine, 30140 THOIRAS,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM